

LE PERCIQUOIS



Périodique Municipal d'Informations

- Le mot du Maire
- Compte rendu des réunions du conseil municipal
- Noël - Félicitations - Repas de chasse
- Comité des Fêtes – Club de l'Espérance
- Recette du jour
- Histoire de Percey
- Avis de recherche - Quelques perles
- Le Bouguignon
- Etat civil – Informations diverses

Avril 2010 - N° 7



LE MOT DU MAIRE

Deuxième anniversaire du Perciquois qui paraît comme prévu pour la fête patronale de notre village. Pour ce septième numéro, le comité de rédaction vous propose la seconde partie historique sur le canal de Bourgogne mais aussi les principaux faits qui ont marqué notre commune ces quatre derniers mois.

Fin 2009, suite à des choix personnels, la secrétaire de mairie, madame Béatrice RAGON, nous a quittés pour d'autres responsabilités professionnelles. Elle est remplacée depuis le 15 décembre par madame Sylvie FRAISSINET à qui nous souhaitons une pleine réussite dans ses fonctions au sein de notre commune.

L'hiver dernier a été rigoureux : du froid et de la neige. Nous remercions Pascal ANDRE pour son aide précieuse lors du déneigement des rues du village.

Au cours du premier trimestre de cette année, la commune de PERCEY a été le théâtre de nombreux cambriolages. Notre école n'a pas été épargnée, au détriment de nos enfants. Nous avons décidé, afin de sécuriser les accès du bâtiment, d'installer des barres antieffraction ainsi que des persiennes métalliques. Soyons vigilants et prenons toutes nos précautions afin d'éviter de tels désagréments.

Le mois de janvier a été l'occasion d'un grand ménage des annexes de la mairie. Cela s'est avéré nécessaire car au fil des années nous avons la fâcheuse habitude d'emmagasiner de nombreux objets inutiles. Je remercie tous les participants à ce grand nettoyage et rangement.

Comme je vous l'avais annoncé, une procédure de reprise des concessions funéraires dites « abandonnées » est engagée. Vous avez peut être vu éclore dans le cimetière de PERCEY une trentaine de panonceaux indiquant les emplacements concernés. La procédure suit son cours et durera environ quatre années.

Il y a un an je vous félicitais pour vos efforts concernant le tri des déchets qui s'étaient concrétisés par une baisse de 14% de la redevance sur les ordures ménagères. Vous avez compris l'importance de ces gestes et une nouvelle baisse, cette année de 10%, récompense notre civisme.

Depuis le mois de février notre mairie-école s'est parée de deux lanternes. Outre le confort visuel pour les soirs de réunion, ces deux points lumineux embellissent le bâtiment et son environnement.

Comme tous les ans, courant mars, les agriculteurs ont pris la peine de remettre en état nos chemins communaux. Nous les en remercions et espérons que ces bonnes pratiques continuent.

Le 30 mars le conseil municipal a voté le budget annuel de la commune. Malgré les diminutions des aides de l'état, les équilibres financiers ont été atteints sans trop d'effort fiscal. Nos taxes ne seront réévaluées que de 1%, l'équivalent de l'inflation. Cette année notre principal investissement portera sur la voirie de la ruelle Berton.

J'espère que vous passerez un agréable moment en parcourant ces quelques pages relatant la vie de notre village d'hier et d'aujourd'hui.

Daniel BOUCHERON

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL

Réunion du 29 janvier 2010 :

- Voirie 2010 : acceptation du devis proposé par la communauté de communes, suite à la demande d'investissement de la ruelle Berton, le projet conduit a été chiffré pour un montant de 13 755 €. Le montant restant à la charge de Percey s'élèvera à environ 7 500 €.
- Eclairage public 2010 : demande d'une étude au syndicat d'électrification pour le remplacement de 5 lampadaires, afin de continuer la réfection de l'éclairage public dans Percey.
- Mise en sécurité de la porte principale de l'école : suite au cambriolage de l'école de Percey dans la nuit du 22 au 23 décembre 2009, le conseil municipal décide de demander des devis comparatifs pour la fourniture de persiennes ou d'un volet roulant. Dans un premier temps des barres antieffraction seront posées sur les deux portes.
- Indemnité du trésorier municipal : le conseil municipal accepte le concours du trésorier municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et accorde en conséquence l'indemnité à taux plein.
- Suite à l'avance de trésorerie accordée par le département et perçue en 1998 et 1999 afin de couvrir en partie les frais de réalisation de la zone artisanale, cette avance se transformant en subvention au fur et à mesure de la vente des terrains, le Conseil Général demande le remboursement d'une partie de cette avance étant donné que la totalité des terrains n'a pas été vendue. Soit la somme de 4 998 €.
- Assurances communales : la proposition de GROUPAMA est retenue suite au non maintien du devis initial de MMA.
- Le conseil décide d'acheter 32 m3 de concassé afin de réparer les chemins vicinaux.
- La mise en concurrence des entreprises pour le ménage des bâtiments communaux fait apparaître des écarts significatifs, de ce fait le conseil décide de confier le ménage à l'entreprise la moins disante à compter de la fin du contrat avec la société actuelle.
- **Questions diverses :**
 - La dégradation importante de 2 avaloirs rue de la Fontaine entraîne leur remise en état, par mesure de sécurité. Les travaux sont confiés à l'entreprise FORTINI pour un montant de 750 €.

Réunion du 05 mars 2010 :

- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2009 :

	BUDGET PRINCIPAL		BUDGET ANNEXE Z.A.	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	107 629,76	52 448,56	0	0
Recettes	179 482,47	26 143,93	0	0
Résultats exercice	39 714,26	- 11 164,37	0	0
Résultats reportés	32 138,45	- 15 140,26	0	- 7 604,79
Résultats définitifs	71 852,71	- 26 304,63	0	- 7 604,79

- Affectation du résultat de fonctionnement 2009 : le compte administratif 2009 présentant un excédent de fonctionnement de 71 852,71 € pour le budget principal, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter ce résultat comme suit :

- Budget principal :

Pour mémoire excédent antérieur reporté :	32 138,45 €
Résultat de l'exercice 2009 :	39 714,26 €
Excédent au 31 décembre 2009 :	71 852,71 €
Affecte obligatoirement à la section investissement :	26 304,63 €
Solde disponible affecté comme suit : Excédent reporté	45 548,08 €

- Taxes directes : pour l'année 2010 une augmentation de 1% est décidée, soit des nouveaux taux :
 - Taxe d'habitation : 7,85 % (12,64 % pour le département)
 - Foncier bâtis : 11,82 % (19,29 % pour le département)
 - Foncier non bâtis : 43,48 % (41,32 % pour le département)
 - Taxe professionnelle : 6,77 %

- Mise en sécurité de la porte principale de l'école par la pose de persiennes métalliques : suite à la réception de devis, le conseil municipal retient la société Maréchal pour un montant de 1 313 € HT.

- **Questions diverses :**

- Le conseil demande une offre à France Télécom pour l'installation d'un téléphone permettant uniquement les appels de numéros d'urgence à la salle communale.

- Les sapeurs pompiers volontaires de Percey qui n'ont pas opté pour les vaccinations obligatoires ne pourront être aptes.

- Le dossier de la mise en accessibilité du bâtiment « Mairie-Ecole » pour les personnes à mobilité réduite, fait par le Conseil Général, est présenté pour information.

Réunion du 30 mars 2010:

- Le Conseil accorde une subvention exceptionnelle de 150 € suite à une demande des institutrices de Butteaux et Percey pour le voyage en classe découverte du 10 au 12 mai 2010.

- Approbation du budget primitif 2010 lequel s'équilibre à 177 650 € pour le fonctionnement et 60 536 € en investissement.

- Approbation du devis de la Sarl LAUGELLOT d'un montant de 395 € pour la coupe des 58 sapins et accepte la coupe des peupliers à mi-hauteur sur le terrain contigu à la salle des fêtes côté église.

- Une offre de la Poste pour des enveloppes « Prêt à Poster » est approuvée. Ce service est gratuit et les enveloppes, après choix des photos ou aquarelles, seront en ventes dans les bureaux de Poste de Flogny et St Florentin.

- Afin de sécuriser la circulation des piétons et des enfants de l'école se rendant à la salle des fêtes, le Conseil autorise Monsieur le Maire à demander les subventions nécessaires aux travaux d'élargissement du trottoir le long de la route Départementale 905.

- Regroupement pédagogique intercommunal (Butteaux, Germigny et Percey) : le prix du repas à la cantine gérée par Germigny sera d'environ 4 € par enfant.

- LE SIER nous indique que d'ici 2015 tout l'éclairage public deva être doté de lampes basse tension, ce qui est déjà prévu pour la commune de Percey. Le SIER conseille aux acquéreurs de pompe à chaleur, l'installation d'un compteur en triphasé.

- Le Syndicat des eaux prévoit une augmentation du m³ de 0,02 € pour 2010-2011. Il rappelle que toute fuite après le compteur est du ressort des particuliers et, dans ce cas, le déplacement du fontainier leur sera facturé

La venue du PERE NOEL, le 15 décembre 2009

Le père Noël est venu voir les enfants :



Butteaux



La Chaussée



Percey



Et le 19 décembre à la Salle des Fêtes



BRAVO !

La championne de Bourgogne benjamine de lancer du marteau et du triple saut habite à Percey.

Imaginez : 1m85 – 110kgs..... Et bien non, c'est une jeune fille de 13 ans, plutôt mignonne, et qui n'a rien à voir avec certains athlètes des pays de l'est. Son record au lancer du marteau est de 52 m 82 (record de Bourgogne et 2ème performance française). Mais elle court aussi sur 50 m haies en 8 s 42. Essayez, vous verrez, ce n'est pas si facile. Elle fait partie du club d'athlétisme de Saint-Florentin.



Au fait, j'oubliais, elle s'appelle **Julie**,

Julie PIROELLE

Encore Bravo !



REPAS DE CHASSE

Le 6 mars 2010 les chasseurs de Percey se sont réunis, accompagnés de leurs invités, pour le repas de fin de saison (86 personnes, un record !). La journée s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur et s'est terminée par une grande tombola.



Un grand merci à tous les participants et aussi aux bénévoles qui nous ont aidés ce jour là.

le Président, Christophe BERNARD

LE COMITE DES FETES - CLUB DE L'ESPERANCE

10 janvier 2010 :

Vœux de Monsieur Le Maire et du Conseil Municipal de Percey, ainsi que ceux du Président du Comité des Fêtes – Club de l'Espérance à la salle des fêtes de Percey.

Beaucoup de monde a participé à cette manifestation, en particulier Monsieur Le Maire des Croûtes Philippe Grenier et Monsieur Le Président de la Communauté de Communes Michel Fourrey. Monsieur Le Maire de Percey présente les prochaines lignes importantes que le Conseil aura à soutenir dans le budget de la Commune. Après la présentation des nouveaux habitants, nous avons partagé la galette des rois et le verre de l'amitié dans une très bonne ambiance conviviale et amicale.



20 février 2010 :

« Percey a fêté Monsieur Carnaval » : Rendez vous était pris à 15 heures à la salle des fêtes où les enfants et parents ont pu se maquiller et se déguiser avant de partir faire le tour du village au rythme des tambourins et percussions. Petits et grands ont accompagné Monsieur Carnaval à son issue fatale dans une ambiance très agréable. Un goûter était servi à l'ensemble des participants.



« Soirée Alsacienne »

Pour la première fois, les membres du Comité des fêtes ont organisé cette soirée Alsacienne qui a été un réel succès avec la participation d'environ 75 personnes. Ambiance sympathique, quelques pas de danse ont clôturé la soirée.

Merci à toutes les personnes qui ont participé à la réussite de cette soirée par leur aide à la décoration de la salle ou en cuisine.



27 mars 2010 :

Assemblée Générale du Comité des Fêtes – Club de l'Espérance et des rencontres du mercredi, en présence de Monsieur Le Maire de Percy Daniel Boucheron.

Le Président a donné quelques précisions sur l'exercice écoulé ainsi que sur le début d'année en termes de fréquentation qui est très bonne. Il explique qu'une sortie est actuellement en cours d'étude afin de passer une journée dans le Morvan.

La parole est passée à Madame Marie-Thérèse Boucheron qui présente le programme de quelques sorties prévues jusqu'aux grandes vacances par les rencontres du mercredi et en particulier une sortie théâtre en avril.

Le trésorier, Monsieur Laurent Vallet présente les comptes qui sont légèrement en hausse.

L'ordre du jour étant terminé, la parole est donnée aux personnes présentes :

Mademoiselle Liliane André demande l'éventuelle organisation de « la fête des voisins » ainsi qu'un réveillon du Jour de l'An.

La soirée se termine vers 20 h 30 après avoir pris le verre de l'amitié dans une ambiance constructive et conviviale.

18 avril 2010 :

Randonnée : C'est sous un très beau soleil que les nombreux « marcheurs » ont participé à cette randonnée qui comptait deux parcours dans la campagne et la verdure.

A l'arrivée, un vin d'honneur était servi à tous les participants.

Cette randonnée sera marquée par une « rencontre Européenne », car nous avons accueilli au « barbecue » des belges et également des allemands qui étaient de passage sur le canal en bateau pour les premiers et en vélo pour les seconds.

Cette agréable journée s'est terminée dans une très bonne ambiance conviviale.

Merci à tous ceux qui ont contribué à ce que cette journée soit une grande réussite.



Nos amis belges



Nos amis allemands

Le Président, Maurice JAMBON

Recette originale de printemps

Beignets de fleurs d'acacia

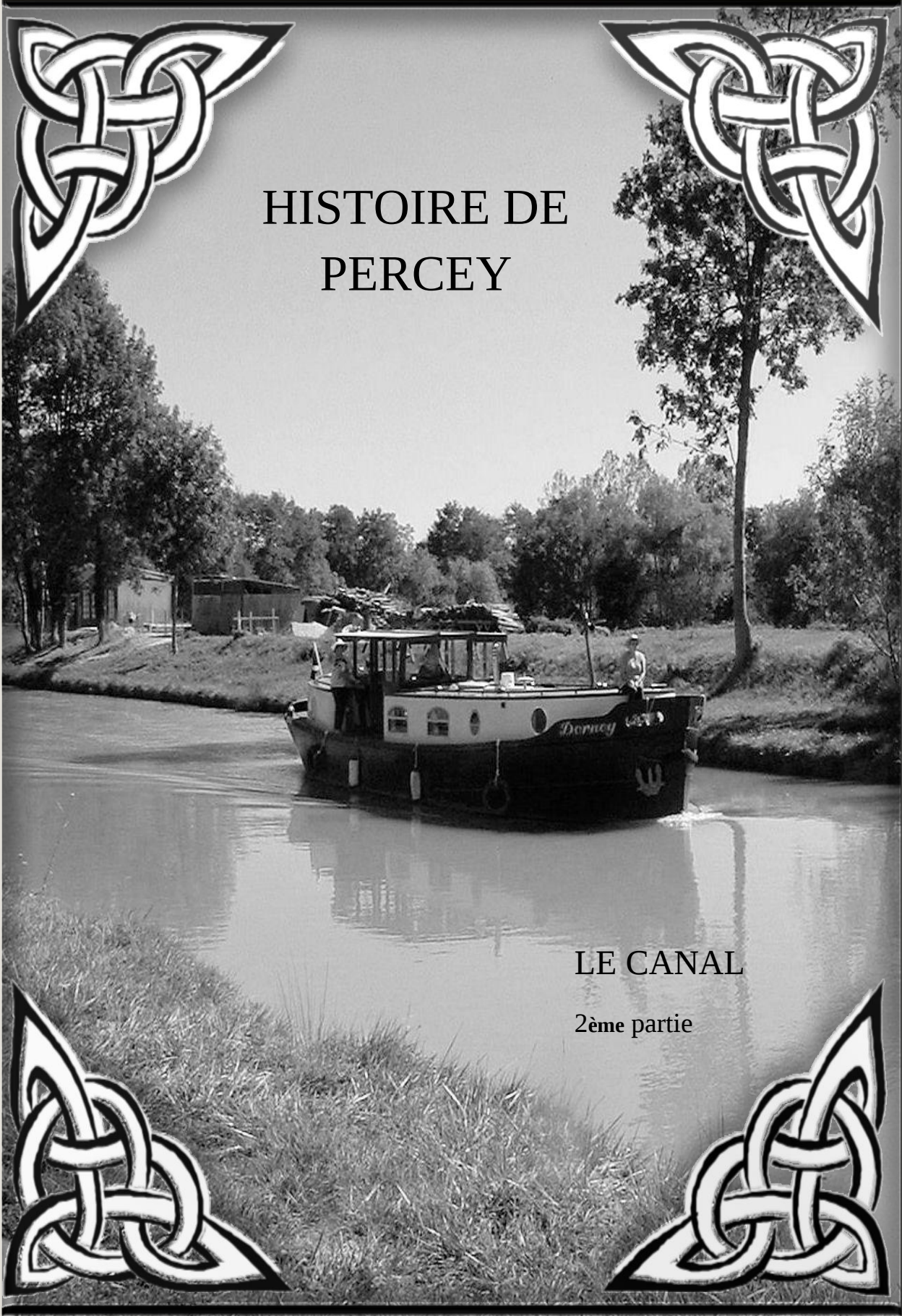
Ingrédients

- 250 g. de farine
- 1 œuf
- 2 g. de sel fin
- 5 g. de levure de boulanger
- 0,5 g. de poivre du moulin
- 170 g. d'eau
- 250 g. de fleurs d'acacia

Préparation

- Couper les pointes des fleurs d'acacia
- Laver sous l'eau et éponger délicatement
- Mettre la friteuse à chauffer (170°C)
- Casser l'œuf dans un ramequin (pour vérifier la fraîcheur)
- Dans un grand saladier, placer la farine, l'œuf, le sel, le poivre, la levure
- Mélanger en ajoutant un peu d'eau pour obtenir une pâte à beignets qui couvre bien votre cuillère
- Laisser reposer 30 minutes
- Plonger les fleurs d'acacia dans la pâte à frire puis dans l'huile chaude
- Cuire quelques minutes, dès qu'elles sont dorées, retourner
- Egoutter sur un papier absorbant
- Servir avec sucre glace





HISTOIRE DE PERCEY

LE CANAL

2ème partie

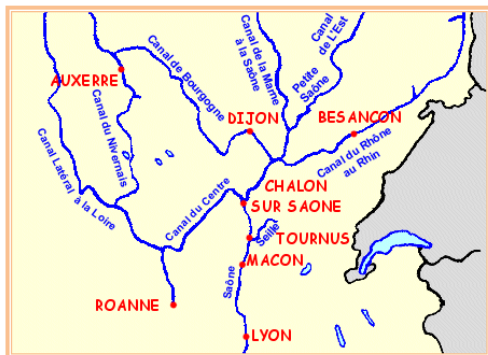


Carte de France actuelle des canaux et rivières

LE CANAL DE BOURGOGNE ET LA NAVIGATION

Jusqu'au milieu du 19ème siècle, le canal de Bourgogne est très important.

En réunissant l'Yonne, qui a son embouchure dans la Seine, à la Saône qui verse ses eaux dans le Rhône, il établit une communication directe entre l'Océan et la Méditerranée. Il est, à cette époque, considéré comme le tracé principal de la navigation intérieure avec des ramifications qui s'étendent à toutes les parties de la France.



C'est une période de grand trafic. Toutes sortes de marchandises sont transportées, soit directement sur Paris (bois de chauffage, de construction, farines, houille etc.), soit dans les usines, moulins, scieries ou sucreries qui jalonnent le canal, soit dans les ports pour faire du commerce.



L'activité est intense et la vie très animée tout le long du canal.

COMMERCE ET INDUSTRIE

Les principales marchandises que l'on trouve sur les ports du canal sont, le bois, la houille, le fer, le ciment, la pierre, le vin, la betterave, le blé et la farine, la vaisselle etc..

Le bois :

Sur le canal, dès son ouverture, ce sont des radeaux de bois qu'on s'habitue à voir passer. Ils viennent principalement du Jura et du Doubs puis des forêts toutes proches comme Meaulnes dont les bois arrivent sur le port de Tanlay. Ils remontent ensuite, vers la capitale. Le bois sert pour le chauffage et la cuisine, la construction (bois de charpente à Saint-Florentin) et comme combustible dans les forges. Au début, ils sont transportés par des radeaux ajustés pour remonter les écluses de Bourgogne soit, 38 m. de long et conduits généralement par des hommes le "radelier" ou le "radeleur". On imagine aisément la difficulté pour ces hommes à manœuvrer à l'entrée des écluses car les radeaux n'avaient pas de gouvernail. Le retour au pays se fait à pied. Les hommes sont remplacés par les chevaux et ensuite par les tracteurs à moteur.

Saint-Florentin



Transport du bois (rondins) sur le canal à Saint Florentin..

Des trafics s'organisent pour les céréales, les betteraves, les briques, le sable, le carburant avec le dépôt d'essence.

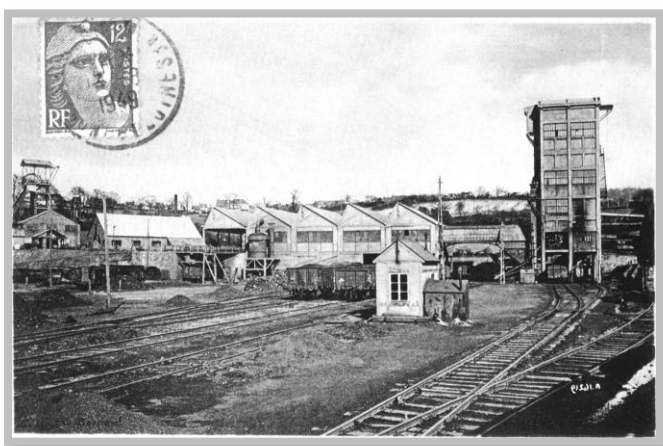
L'usine Gaillard est créée en 1920 sur 22ha. et fait venir ses poteaux par péniches.

L'usine Alusuisse est la dernière à utiliser le canal pour transporter des barres d'aluminium dans les années 1980

La Houille :

Elle sert à faire mouvoir les machines à vapeur, à fabriquer le fer et la fonte, à produire le gaz et elle remplace avec avantage le bois et le charbon de bois dans les ménages sous le double rapport de l'économie et de la chaleur.

Elle est transportée par bateau. Celle que l'on vend sur les ports du canal de 1Fr.50 à 2 Fr l'hectolitre, suivant sa qualité est tirée d'Epinac près d'Autun, l'un des gisements houillers les plus abondants de la France à cette époque. Un chemin de fer de 28 km a été construit depuis Epinac jusqu'au canal à Pont d'Ouche pour y transporter les produits.



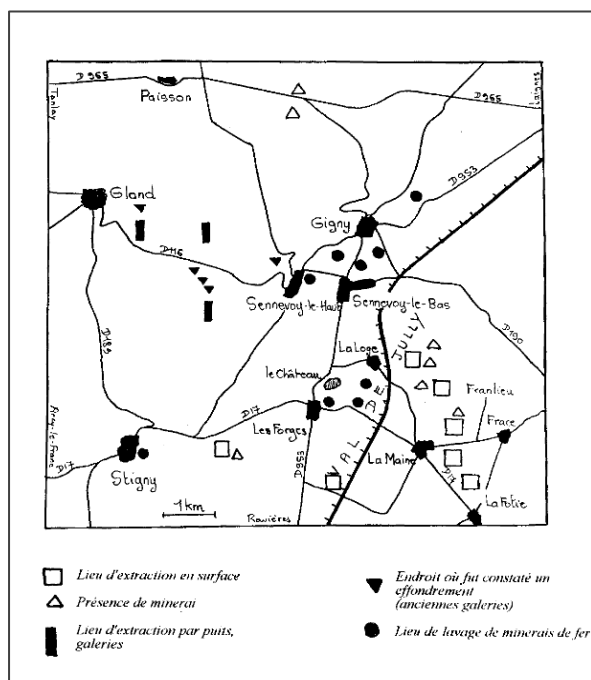
Mines d'EPINAC

Un chemin de fer, la 4ème ligne de France, transporte dès 1836 la houille d'Epinac jusqu'au canal de Bourgogne à Pont d'Ouche. La traction des wagons est animale avant qu'une machine à vapeur ne remplace les bœufs et chevaux en 1860 .

Le Fer laminé et minerais de fer :

Les fers laminés proviennent presque entièrement de la forge anglaise fondée à Châtillon par le Maréchal duc de Raguse. La compagnie qui administre cet établissement, l'un des plus remarquables du Royaume, y occupe environ 500 ouvriers dont la moitié travaille le jour et l'autre moitié la nuit pour qu'il n'y ait aucune perte de combustible et de chaleur. Les produits de cette forge sont acheminés vers le canal de Bourgogne par des voitures qui rapportent la houille au retour.

En 1836, le seul port de Tanlay reçoit de Châtillon 5000 Tonnes de fer.



Extraction de minerai de fer à Jully

On embarque ce minerai à Ravières ou à Lézennes pour les hauts fourneaux de Buffon, Aisy, Ancy-le-Franc et Frangey.

Ces produits sont travaillés pour en faire des fers forgés et sont réexpédiés ensuite par le canal de Bourgogne pour Paris ou bien pour le midi.



Forge près de Châtillon-sur-Seine

A cette époque, deux gisements de minerai de fer en grains sont exploités dans le Tonnerrois. L'un dans le Val de Jully, près de Ravières, l'autre dans les environs de Sambourg, près de Lézennes.

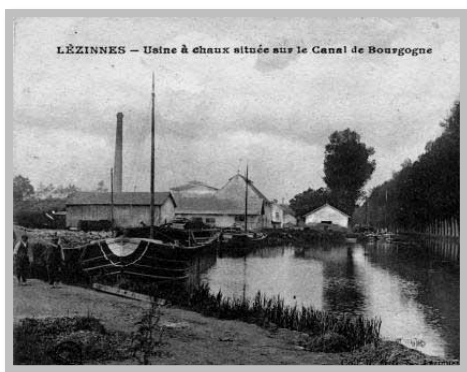
Le premier est d'un grain fin, le second d'un grain plus gros. On les mêle pour faciliter la fusion de ce dernier.



Forges d'Aisy sur Armançon

Le Ciment, le plâtre et la Chaux :

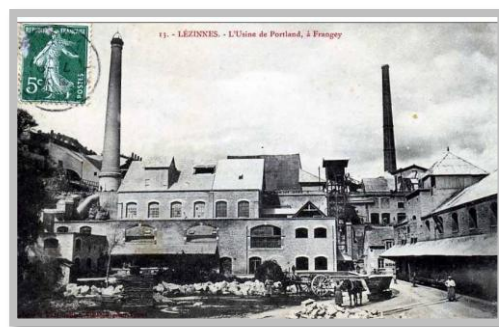
Les carrières de pierres calcaires qui donnent la chaux hydraulique et celles qui donnent le ciment naturel connu dans le commerce sous le nom de ciment romain sont très recherchées. Des expériences faites avec beaucoup de soin ont fait reconnaître l'existence de ces pierres calcaires dans un grand nombre de localités. Les carrières de Pacy situées sur le bord du canal ainsi que celles d'Arcy-sur-Cure sont réputées pour donner la meilleure chaux hydraulique du département. On a découvert près de Saint-Florentin des roches de pierres calcaires à ciment. Le ciment romain qu'elles donnent est très blanc et résiste très bien au gel.



Usine à chaux
de Lézennes



L'usine à ciment de
Frangey expédie en
1926 : 8 035 T de
ciment →



La famille Cornillon édifie sur un ancien moulin à la Chapelle 6 fours à chaux et à ciment romain permanents. L'usine va fonctionner jusqu'en 1922. On y crée alors une tôlerie et fonderie d'aluminium qui disparaît en 1928. Il reste quelques vestiges de cette usine près du barrage de l'Armançon.



fabrique de blancs à Auxon

On vend également sur nos ports, le plâtre de Dijon, moins cher que celui de Paris et qui offre les mêmes avantages.

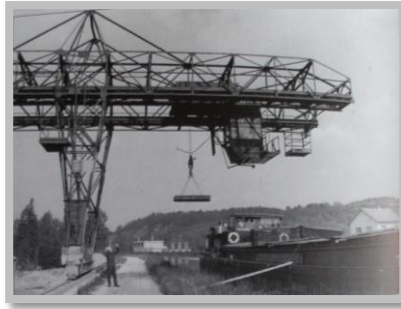
Plusieurs fabriques de 'blancs' se montent aux environs d'Auxon et d'Ervy dans l'Aube et envoient leurs marchandises par le port de Charrey vers Dijon, Lyon ou le midi.

La Pierre :

Les carrières de pierre dure de Cry, celles de Pacy et de Tonnerre sont exploitées pour des clients Parisiens. La pierre de Tonnerre y est surtout recherchée pour les ouvrages de sculpture. Les scieries d'Argentenay, de Lézennes et de Tonnerre sont occupées à scier en tables et en carreaux les pierres de taille et on expédie annuellement pour Paris, Nantes et Lyon une quantité considérable de carreaux destinés au carrelage des appartements.



Usine et Carrière de Chassignelle



pont électrique de Fulvy



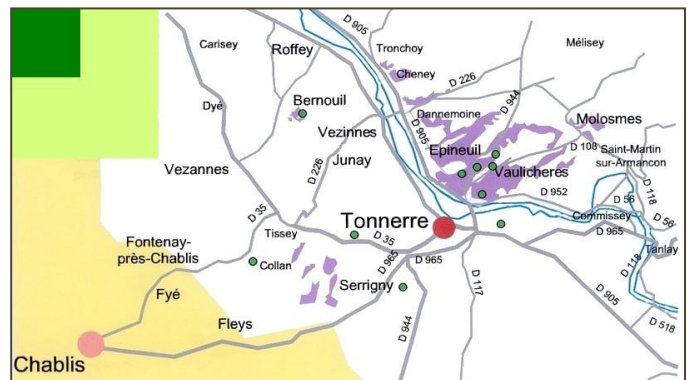
Scierie de pierres de St Vinnemer

Vins :

Tous les vins du mâconnais et de la Côte d'Or, qui étaient expédiés auparavant sur Paris par les canaux de Briare et du Centre, suivent à son ouverture le Canal de Bourgogne. Cette nouvelle direction donnée au commerce est forcément favorable au pays. Les vins du Tonnerrois qui étaient conduits par terre jusqu'à Joigny et même jusqu'à Paris, y sont rendus par bateaux. Cette facilité fait créer à Tonnerre une industrie nouvelle, celle des vins mousseux. Il part chaque année de cette ville pour la France, l'Angleterre et la Russie plusieurs centaines de mille de bouteilles de vins mousseux.

Les marchands de Beaune commencent à venir acheter les vins blancs de Chablis et de Tonnerre, à cause de leur blancheur qui les rend plus propres à former ces vins mousseux.

Au X^e siècle, les moines des abbayes de Quincy et de Saint Michel exploitent et développent déjà la culture de la vigne ainsi que la vinification et l'élevage du vin.



La vigne à Percey :

Le 27 ventose de l'an 9 (18 mars 1801) un relevé des superficies de la commune donne 19ha22a59ca de vignes plantées. Presque toutes ont disparu aujourd'hui.

La Farine :

Le commerce des farines a pris, sur le canal, un accroissement considérable. Plusieurs moulins sont montés à l'anglaise sur l'Armançon et au bord du canal. On remarque surtout celui que M. le Marquis de Louvois a fait construire en 1836 à Ancy-le-Franc, et qui est un modèle de perfection.



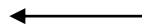
montage à l'anglaise sur trois niveaux

La Betterave à Sucre :

Depuis Ancy-le-Franc jusqu'à Laroche, s'étend la région betteravière, dont la sucrerie-raffinerie de Briennon est le principal débouché ; la plupart des ports doivent leur importance à cette culture, notamment Tanlay, Tonnerre, Flogny, Percey, Butteaux, Germigny, Saint-Florentin etc.



Le port de PERCEY



qui est devenu le parking de la salle des fêtes, et là se trouvait le pont bascule.

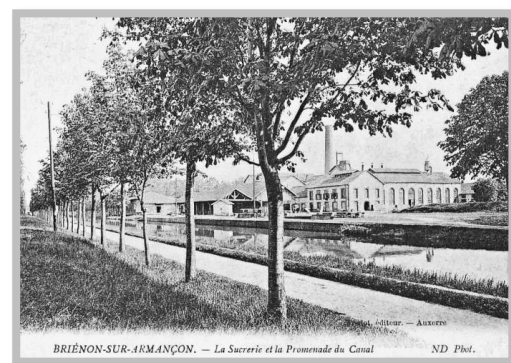


un pont bascule agricole

Les Perciquois se souviennent des importants chargements de betteraves sur le port de Percey.

La production du Tonnerrois s'accroît régulièrement, la moitié au moins des betteraves arrivent par eau à Briennon.

(1924..... 24 300 T
 1925..... 26 000 T
 1926..... 27 000 T)



La sucrerie réexpédie par eau les pulpes pour les distilleries.

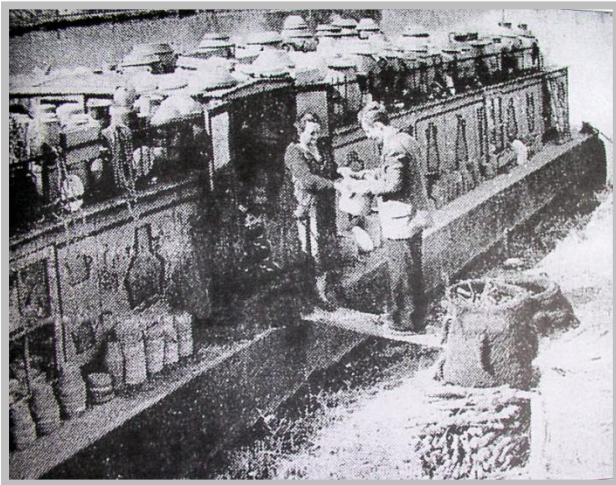
Les betteraves de distillerie furent de moins en moins importantes pour le canal. D'abord, la principale distillerie se trouvait loin du canal, à Hauterive, au nord d'Auxerre, puis la production baissa.

BETTERAVES		ALCOOL	
années	tonnage	années	hectolitres
1910	7 375	1910	4 144
1922	1 960	1923	1 444

D'autres corps de métiers utilisent le canal : la verrerie de Meaulnes qui est dans un état prospère, la papeterie de Ravières qui a suivi l'impulsion donnée à l'industrie et a fait construire une machine qui sort du papier plus épais que les papiers anglais et à moindre frais. M. Montgolfier est venu à plusieurs reprises visiter cette machine remarquable par sa simplicité.

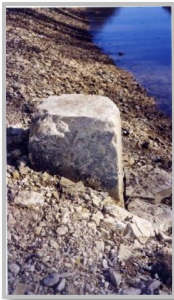
Ensuite, il y a le bateau hôpital ou le bateau ambulance pendant la première guerre mondiale, le bateau théâtre etc...

Enfin, le bateau vaisselle de Marcel DRIGEARD, qui sillonne le canal pendant près de 50 ans, d'abord, le père, Jean né en 1866 et puis son fils, Marcel né en 1902 et dont chaque village se souvient encore. Le personnage est pittoresque il ne vend pas aux gens qui lui déplaisent et fait l'impossible pour satisfaire ceux qui lui sont agréables. Marcel est décédé en 1963.



Marcel remplaça "LA VAPEUR" péniche de son père, par "LE LAMBIN" bateau motorisé mais qu'il préféra tirer à la bricole comme au siècle précédent. Il mettait un an pour parcourir l'ensemble du canal.

PARTICULARITE SUR LE CANAL : Il existe une borne en pierre gravée entre Saint Vinnemer et Argentenay, dans le canal du côté du contre-halage, que l'on voit uniquement lorsque le canal est vide et dont nous ne connaissons pas l'origine.



Il semble bien qu'une fleur de lys est gravée sur la pierre ?

Les personnes possédant des renseignements sur cette borne peuvent les transmettre directement en Mairie de Percey.

ARRIVEE DU CHEMIN DE FER

Au début des années 1850, les chemins de fer commencent à attirer à eux une partie du trafic navigable. Commence alors une concurrence batellerie-compagnie ferroviaire. D'une façon générale, cette lutte a conduit à un abaissement des tarifs et un accroissement du trafic navigable pour le transport des produits pondéreux sur les axes les plus fréquentés. Après la première guerre, les chemins de fer sont capables de proposer des tarifs compétitifs et d'attirer ainsi une partie des transports.

Dès 1930 arrive également la concurrence du transport routier. On peut dire qu'après la seconde guerre mondiale, c'est le déclin du trafic sur le canal.



Texte officiel relevé sur le site du Conseil Régional

-----A compter du 1er janvier 2010, le conseil régional aura la charge du canal du Nivernais, du canal du Centre, du canal de Bourgogne et de la partie navigable de la rivière Seille. Une expérimentation unique en France qui doit durer trois ans. Les élus ont voté, lors de la session plénière du 14 décembre 2009, la convention d'expérimentation de trois ans entre l'Etat et la Région.

La région expérimentera donc, sur trois ans, la prise en charge des voies d'eau touristiques sur lesquelles se développent la plaisance et les activités nautiques. L'expérimentation porte également sur le système d'alimentation de ces voies d'eau (barrages-réservoirs, étangs...), sur les dépendances, les outillages et le matériel.

L'Etat reste propriétaire Il ne s'agit pas d'un transfert direct des canaux à la Région mais bien d'une expérimentation. L'Etat avec Voies navigables de France, reste propriétaire du domaine public mais s'engage, durant l'expérimentation à mettre des moyens financiers à disposition afin de permettre à la Région d'aménager et d'exploiter ces voies navigables. Le personnel des canaux restera géré par l'Etat durant ces trois ans, mais sera à la disposition de la Région pour l'exécution de ces missions.

Si l'expérience est positive, la Région décidera du transfert au bout de deux ou trois ans.----



TOURISME FLUVIAL

Le Vélo route :

Un projet de VELO ROUTE, conduit par le Conseil Général de l'Yonne, est actuellement en cours sur le versant Yonne, dans un premier temps, sur le parcours de Tonnerre à Montbard.

Les chemins de halage du canal, secondés par des petites routes tranquilles, permettent de relier Migennes à Dijon, en VTT ou VTC de préférence, tout en profitant de nombreux sites touristiques alentour. Du Tonnerrois à la vallée de l'Ouche en passant par l'Auxois, une traversée de la Bourgogne en concentré alternant vignobles et bocage, châteaux et patrimoine industriel, villages de caractère et grande ville.

M. et Mme. Sigrun Moosmann de Lauterbach à côté de Fribourg en Allemagne, qui venaient en VTT de Dijon par le chemin de halage et M. et Mme André Durieux de Liège en Belgique, qui avaient loué une péniche, se trouvaient à Percey, le dimanche 18 avril 2010, jour de notre randonnée.

Ils ont fait une halte dans notre village pour partager avec nous le pot de l'amitié et le repas-barbecue organisé par le Comité des Fêtes - Club de l'Espérance. Enchantés, ils nous ont promis de revenir l'an prochain.

La location de péniches :

Nous avons recueilli sur le Net, le témoignage d'un vacancier très heureux de son petit voyage en péniche de Saint-Florentin à Saint-Vinnemer, aller et retour. En voici le résumé :

" Une idée originale de découvrir la France est de louer une péniche et de parcourir les canaux. J'ai eu l'opportunité pendant 15 jours d'utiliser ce mode de transport et de vie. Nous avons navigué sur le Canal de Bourgogne de Saint-Florentin à Saint-Vinnemer, puis retour.

Le voyage est rythmé par le passage des écluses et par des haltes bucoliques. Aux écluses, l'éclusier ou l'éclusière propose des produits du terroir, et sur ce secteur le chablis est en bonne place.

*Chaque étape peut être l'objet d'une visite d'un site, d'un village et de profiter de l'amarrage de la péniche pour s'offrir de belles sensations à la pêche. La rivière 'Armançon' longe le canal. Elle est entrecoupée de déversoirs, zone où les poissons sont très présents. Le canal est bien peuplé en brème, mais plus gênant en poisson-chat. **"*

** Nous trouvons aussi à Percey, dans l'Armançon toute proche ou dans le canal, des brochets, des sandres, des tanches, des carpes, des anguilles et toutes les sortes de poissons de la région.



carpe du canal
←
brochet de l'Armançon
→



Sports :

Un RAID CANOE NATURE de Versailles à Marseille a été organisé en juillet 2008. Lors de l'étape Saint-Florentin/Pouilly, il est passé par Percey. Une prochaine édition doit avoir lieu en juillet 2010.

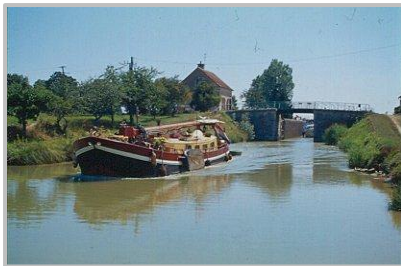


LE CANAL A PERCEY

LA FAUNE ET LA FLORE



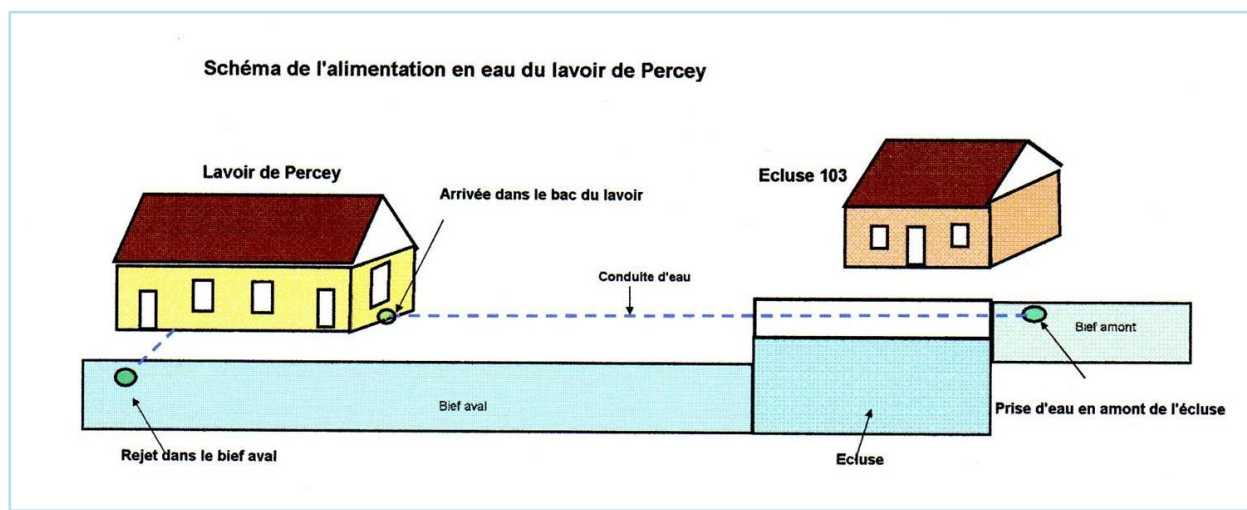
LES PENICHES



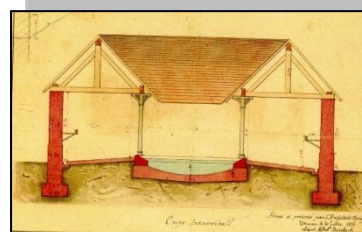
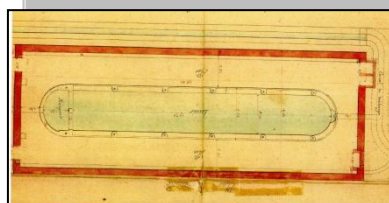
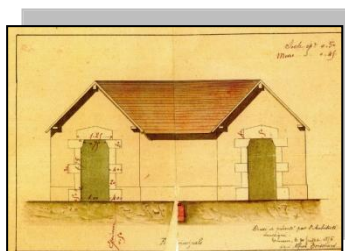
LE LAVOIR

Construit en 1897 pour remplacer le lavoir de la rue de la Fontaine, dont la source tarissait et devenait, surtout en période estivale, un danger pour la santé publique. Il est alimenté par le canal.





Bien avant la construction du lavoir actuel, d'autres projets furent étudiés.



La version définitive et actuelle de 1897 aura coûté 10 544,16 Frs. En 1936 la canalisation en tuyaux de grès pour l'alimentation en eau est partiellement bouchée par les racines des arbres ; des tuyaux de fonte sont mis en remplacement.

Dans les années 1978/79, le lavoir, avec l'aide de bénévoles, est transformé en salle communale. L'extension, cuisine et sanitaire, a été exécutée par des artisans : MM. H. Willems, M. Mateos, Poinsothe et Ch. Vallet sous l'œil attentif d'un architecte et sera inaugurée en juin 1985 en présence de notre Député et du Directeur de la Jeunesse et des Sports.

LA FETE DU PORT :

Dans les années 1960, une fête était organisée au 15 août sur le port. Des jeux d'eau, concours de pêche, de natation, de courses en sac faisaient la joie des participants. Et la fameuse course aux canards dont les enfants d'alors se souviennent ! On lâchait sur le canal un canard qui ne pouvait plus voler, plusieurs concurrents plongeaient et le premier qui l'attrapait l'emportait. Bien entendu, un canard est très à l'aise sur l'eau et ça plonge ce qui rendait le jeu très amusant.

Hélas, cette fête n'a pas duré très longtemps.

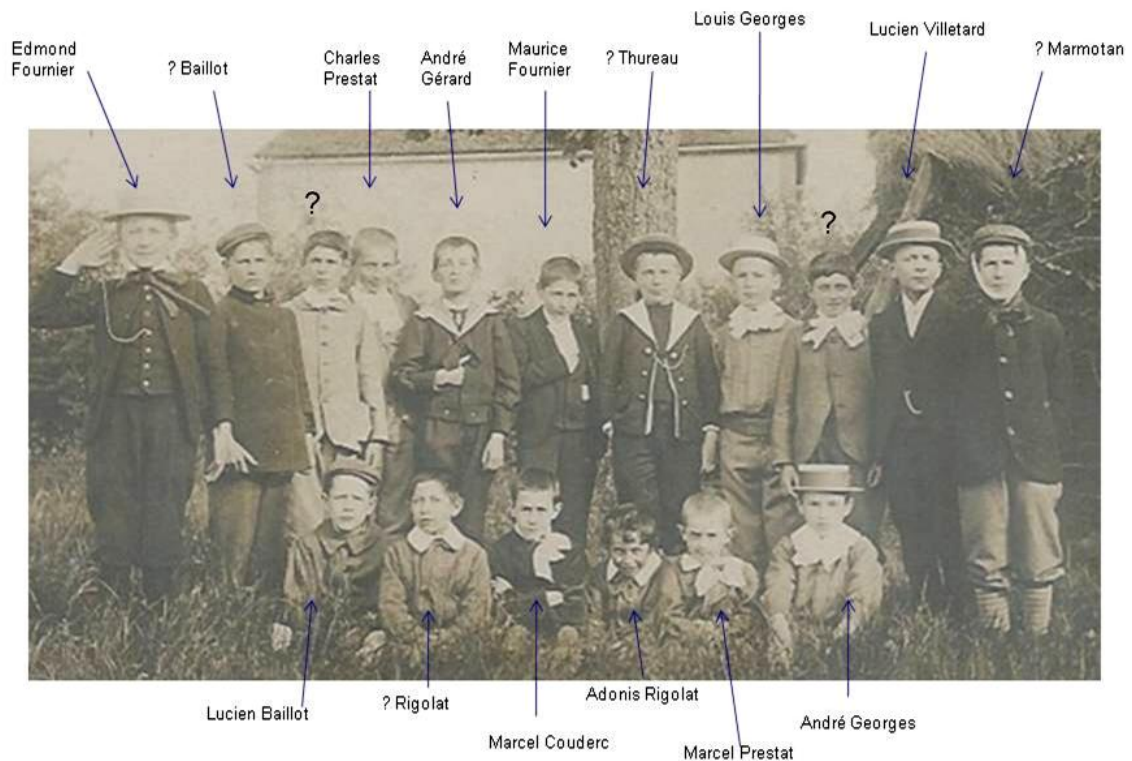
Concours de pêche 15 août 1960



L'Association "Autour du canal de Bourgogne" créée en 2000 a pour objectif de sensibiliser la population à s'intéresser au canal et voir la richesse qu'elle a à ses pieds. Elle organise diverses manifestations dont : la fête du canal qui doit avoir lieu les 11, 12 et 13 juin prochains à Venarey et la Fête du port de Saint-Florentin, pour le 90ème anniversaire, prévue les 31 juillet et 1er août 2010.

AVIS DE RECHERCHE

Photo prise derrière la boulangerie probablement un jour de fête



nous remercions vivement Laurent Vallet pour toutes ces précisions

QUELQUES PERLES :

- Le Mont Blanc est à 4807 mètres au dessus du niveau de la mer, sauf quand la mer monte.
- La terre serait recouverte de glace s'il n'y avait pas les volcans pour la chauffer de l'intérieur.
- En 2020, il n'y aura plus assez d'argent pour les retraites à cause des vieux qui refusent de mourir.
- Les pauvres s'appelaient les sans-culottes car ils n'avaient pas les moyens de s'acheter un slip.
- Milton fut un grand écrivain. Il écrivit "le Paradis Perdu" puis sa femme mourut. Il écrivit alors "le Paradis Retrouvé".
- La faucille et le marteau sont des organes internes le l'oreille.
- En France, il est interdit d'arrêter quelqu'un en son absence.
- Un ver solitaire est un ver qui vit tout seul à la campagne.
- Les peintres les plus célèbres sont Mickey l'ange et le homard de Vinci.
- Quand il voit, l'œil ne sait pas ce qu'il voit. Il envoie une photo au cerveau qui lui explique.
- En 1934, Citroën révolutionne la construction automobile en sortant la traction à vent.

LE BOURGUIGNON

Journal de la Démocratie radicale-socialiste

ABONNEMENTS

Tous et Départements limitrophes
Un an : 48 francs. — Six mois : 24 fr. — Trois mois : 12 fr.
Paris et autres Départements
Un an : 52 francs. — Six mois : 26 fr. — Trois mois : 13 fr.

BUREAUX

AUXERRE - Rue Fédérative, 4 - AUXERRE

Adresse Télégraphique : BOURGUIGNON-AUXERRE

TELEPHONE

INSERTIONS

Auxerres de 1^{re} page : 50 centimes la ligne
Réclames de 2^e page : 50 centimes la ligne
de 3^e à 6^e page : 40 centimes la ligne
de 7^e à 12^e page : 30 centimes la ligne
Tous les autres services de la Rédaction et l'Administration ont été adressés
à AUXERRE, 4, Rue Fédérative

La Fin d'un Grand Savant

MARCELLIN BERTHELOT

M. Berthelot succombe près du lit de sa femme. — Le chef de la Libre Pensée

La Science et la Libre Pensée viennent de perdre une de leurs gloires. Marcellin Berthelot est mort.

C'était un homme de génie. Et la façon dont il est mort révèle, à qui l'eût ignoré, que sa puissance d'âme valait la prodigieuse force de son cerveau.

Il succombait hier, comme de coutume, à la séance de l'Académie des sciences, dont il était le secrétaire perpétuel. Il n'aurait pu mourir de sa mort, mais on le vit inquiet, anxieux. Il perdit avant la fin de la séance, disant à ses collègues :

« Je suis obligé de me retirer... Ma femme est fort souffrante... »

Il était peu expansif. Le tourment qu'il avait devant le berceau, pour qu'il ne répète point le dissonance.

Il resta chez lui, demandant des nouvelles de sa femme, qui, depuis longtemps, souffrait d'une maladie de cœur et qui, depuis deux jours, allait plus mal. Il se réfugia, pour la première fois de sa vie, dans une pièce contiguë à la chambre de Mme Berthelot, et il s'endormit sur un canapé.

A six heures, son fils, M. Daniel Berthelot, entra. Berthelot sursauta. Son fils lui dit :

« Maman vient de mourir... C'est fini... »

Berthelot s'était levé d'un bond. Il porta la main sur son cœur, cria :

« Oh ! »

Et il se pencha sur le canapé d'où il venait de se dresser. Il était mort.

Trois de ses fils — le quatrième voyageant — l'entourèrent. Il leur avait dit récemment :

« Si votre mère s'en va, je ne saurai

attribuer en 1895, par l'Académie des sciences le prix Joule.

Berthelot ne s'était pas la. Il se demandait quel pouvait bien être les principes qui présidaient à la formation des comités à la disposition des corps.

C'est alors qu'il constata presque de toutes pièces la thermo-chimie qui montre que le travail des actions et les réactions chimiques s'est autre chose qu'un travail mécanique. Grâce à son calorimètre et à sa bombe calorimétrique il constata, en effet, qu'une certaine quantité de chaleur était mise en jeu dans les diverses combinaisons chimiques. Il en déduisit des lois qui expliquent toutes les actions et les réactions, la formation et la dissociation des corps.

Des travaux ont trouvé leur application immédiate dans des études faites avec M. Vieille sur la puissance des matières explosives.

C'est à la suite de ses expériences que M. Berthelot fut appelé à présider la commission des puissances explosives.

Dépendant, en 1896, l'illustre savant s'engagea dans une nouvelle étude, relative à la formation des principes immédiats par les divers vitraux et spécialement par les végétaux. Il poursuivit ces études en collaboration avec M. André dans son laboratoire de chimie végétale à Meudon. Il trouva ainsi la cause de la fertilité inférieure de la terre : il avait, en effet, réussi à fixer, par l'absorption de l'électricité, de l'azote libre sur les matières organiques.

Comme on le voit, M. Berthelot a fait des découvertes essentielles et fait avancer considérablement les connaissances humaines. Son œuvre scientifique est immense, on dehors de ses grands ouvrages, dans 600 mémoires publiés dans divers recueils.

Nous ne dirons que quelques mots de Berthelot philosophe et politique.

On sait ses convictions nettement matérialistes qu'il a exposées particulièrement dans la série d'articles et le discours réunis en 1896 sous le titre : *Science et Religion*.

pour se libérer de ce préjugement en acquiesçant une somme déterminée à Joffroy.

La Chambre a repoussé un amendement de M. Antide Boyer et adopté l'article premier.

On a entendu ensuite un discours de M. Théodore Raïnach ayant pour but de défendre un amendement à l'article 2 et un amendement à l'article 3.

Il voudrait ne pas laisser au gouvernement le droit d'imposer à une municipalité tel ou tel concessionnaire et se soit opposé à la multiplication des casernes.

L'amendement de M. Raïnach a été repoussé.

Sur le deuxième paragraphe de l'article 2, il y a des amendements qui tendent à déclarer que les rémois d'autorisation ne pourront pas être l'objet de recours de la part des locataires. Mais on a décidé de renvoyer la suite à une prochaine séance.

La Catastrophe de Toulon

M. Thomson adresse à l'amiral Bessières la lettre suivante :

« J'ai reçu la dépêche et j'ai été très étonné de la lecture par laquelle vous m'avez fait connaître l'incident de la catastrophe.

Je suis absolument d'accord avec vous pour que la discussion immédiate vienne dans une de nos plus prochaines séances.

Mais, comme vous le savez certainement, j'ai été, dans l'attente de vos demandes analogues, je vous prie, par suite, de vouloir bien attendre un jour ou deux avant de voter une résolution sur la discussion de votre interpellation.

M. Thomson fait allusion dans cette lettre à l'interpellation déposée, il y a quelques jours, sur le bureau du Sénat par M. Monis. C'est, du reste, la première en date, et nous croyons savoir que le ministre de la marine s'est résolu à se tenir de la discussion aujourd'hui même au Sénat.

De son côté, M. Henri Michel, député des Bouches-du-Rhône, a déposé sur le bureau de la Chambre une demande d'in-

terpellation de Saint-Nazaire sur le mouvement. Il est déjà mis en interdit trois valeurs qui avaient quitté Nantes pour venir se faire décharger à Saint-Nazaire.

Hier ont passé en police correctionnelle six délinquants arrêtés au cours de l'insurrection de samedi. L'un a été condamné à quatre mois de prison, deux à quinze jours et un à huit jours.

En Allemagne, quatre-vingt mille ouvriers de l'industrie du bois ont été congédiés par leurs patrons. Le lock-out s'étend à Berlin, Leipzig, Dresde, Götting, Guben, Oldenburg, Bamberg.

A Hambourg, 107 ouvriers anglais veulent retourner en Angleterre. Une rixe a éclaté parmi les ouvriers anglais. Quatre ont été transportés à l'hôpital. La grève s'étend dans l'industrie textile. 21 fabriques chôment.

À Vienne (Autriche), les boulangers restent en grève. De plus, les couturiers sont en grève. 5 000 d'entre elles ont organisé une manifestation importante, qui a été interdite dans la ville, mais à ce moment, la police a dispersé les manifestantes.

La Variété noire

On annonçait hier qu'un nouveau cas de variole s'était produit à Reut. Or, la personne, une femme de moins de 40 ans, qui a été transportée à l'hôpital avec un siletin médical indiquant qu'elle était atteinte de variole noire, a été mise en observation, et les médecins viennent de reconnaître qu'elle n'est atteinte que d'une grippe épidémique.

L'employé des postes, M. Arthur Leblond, qu'on avait transporté à l'hôpital de Lille et qu'on croyait atteint de variole, va beaucoup mieux. Les médecins ont diagnostiqué que son affection était, non la variole, mais simplement la rougeole.

Aucun autre cas suspect n'a été signalé.

Raisonné prisonnier

Dans l'Yonne, c'est comme dans la Lo-

CHRONIQUE LOCALE

LES "REBOUTEUX"

À l'âge de 75 ans, vient de mourir, à Natchinai, pays perdu des montagnes de la Lozère, un chef cantonnier en retraite, Pierre Brionne, vaillamment surnommé « Pierrouzet », qui s'était acquis une popularité extraordinaire, non pas par son adresse à passer des câbles sur les rochers, mais par son habitude à mettre en place un membre fracturé ou luxé, et à soigner une entorse.

Depuis plus de cinquante ans, il mettait son talent vraiment remarquable au service des malades, et sa réputation était telle qu'il en venait non seulement de France, mais des quatre coins de l'Europe et de l'Amérique.

On estime à une centaine le nombre des personnes auxquelles le fameux rébouteur avait quotidiennement donné ses soins.

Brionne n'existait aucun saisi, mais il ne refusait pas les « offrandes » que les clients reconnaissants lui offraient aux moments de sa famille. Il avait usé de la sorte une petite fortune.

Mais il faillit surtout les affaires des commerçants de la ville, hôteliers, restaurateurs, etc., qui lui en fournissaient les connaissances en l'honneur toujours de leur municipalité, et en l'honneur de tout leur pouvoir à échapper aux rigueurs de la justice, qui se tenait à l'écart, sur la palme de médecine, s'occupant du rétablissement des amnésies diverses et lui imposant des conditions touchant l'entretien de son art, dont il ne tenait d'ailleurs aucun compte.

Dans l'Yonne, c'est comme dans la Lo-

compte indispensable de traverser les pre-

mières professeurs qui se livrent à des opérations charlatannes et qui opèrent sur la souffrance pour en tirer bénéfice, autant nous demandons d'intelligence pour ceux qui opèrent habilement et simplement, et qui à leur manière, restent service à l'humanité.

Fernand Bouquigny.

LE DÉPLACEMENT D'OFFICE des Instituteurs

Le Projet de M. Bieuvion Martin

La commission d'enseignement a statué hier sur le projet relatif au déplacement d'office des instituteurs, projet de M. Bieuvion Martin, lors de son passage au ministère de l'Instruction publique.

Elle l'a adopté, avec la modification suivante :

Alors que le projet initial qui le déplacement d'office de droit avait été proposé par M. Bieuvion Martin, la commission a décidé de le limiter à ceux qui ne peuvent plus exercer leur fonction.

Le projet de M. Bieuvion Martin, lors de son passage au ministère de l'Instruction publique, a été adopté, avec la modification suivante :

Alors que le projet initial qui le déplacement d'office de droit avait été proposé par M. Bieuvion Martin, la commission a décidé de le limiter à ceux qui ne peuvent plus exercer leur fonction.

Le projet de M. Bieuvion Martin, lors de son passage au ministère de l'Instruction publique, a été adopté, avec la modification suivante :

Alors que le projet initial qui le déplacement d'office de droit avait été proposé par M. Bieuvion Martin, la commission a décidé de le limiter à ceux qui ne peuvent plus exercer leur fonction.

Le projet de M. Bieuvion Martin, lors de son passage au ministère de l'Instruction publique, a été adopté, avec la modification suivante :

Alors que le projet initial qui le déplacement d'office de droit avait été proposé par M. Bieuvion Martin, la commission a décidé de le limiter à ceux qui ne peuvent plus exercer leur fonction.

Le projet de M. Bieuvion Martin, lors de son passage au ministère de l'Instruction publique, a été adopté, avec la modification suivante :

Alors que le projet initial qui le déplacement d'office de droit avait été proposé par M. Bieuvion Martin, la commission a décidé de le limiter à ceux qui ne peuvent plus exercer leur fonction.

Marcellin Berthelot, chimiste de renom, 2 fois ministre et académicien, a eu une mort assez particulière. Il avait maintes fois répété qu'il ne survivrait pas à son épouse malade et, en effet, quelques minutes après la disparition de celle-ci, le 18.03.1907, il s'éteignit lui-même.

PERCEY - une nuit de noces au Presbytère. - Samedi dernier, nous écrit-on, a eu lieu le mariage d'une jeune fille de Percy avec un jeune homme de Chéu.

Pendant la nuit, suivant la coutume, la jeunesse se mit à la recherche des époux. Mais ce fut en vain. Où diable s'étaient-ils donc réfugiés ?

Le lendemain, au lever, on apprit, non sans surprise, que les mariés avaient passé leur nuit de noces au presbytère.

Tous les goûts sont dans la nature.

Percy. - Une nuit de noces au presbytère. - Samedi dernier, nous écrit-on, a eu lieu le mariage d'une jeune fille de Percy avec un jeune homme de Chéu.

Pendant la nuit, suivant la coutume, la jeunesse se mit à la recherche des époux. Mais ce fut en vain. Où diable s'étaient-ils donc réfugiés ?

Le lendemain, au lever, on apprit, non sans surprise, que les mariés avaient passé leur nuit de noces au presbytère. Tous les goûts sont dans la nature.

En mars 1907, les mariés de Percy faisaient la Une du journal de l'époque. Il s'agissait de Mathilde DESCAYES et de Théophile COUTANT, mariés le 16 mars 1907 par Monsieur PETITJEAN

État Civil

DECES : Mr François MALARD le 20 février 2010

Mr Michel COMPERAT le 23 avril 2010

NOUVEAUX ARRIVANTS

- Mlle Béatrice SENGAT et Mr Frédéric DOMECH : rue Albert Joly
- Mlle LIEUGEOIS et Mlle DUMOULIN : rue de La Sogne

Nous leur souhaitons la bienvenue

DATES A RETENIR

Le 9 mai : vide greniers, marché paysan. (Riverains de la rue A. Joly et petite rue, prenez vos précautions pour réserver votre emplacement)

Le 19 juin : fête de la musique, aux Croûtes.

Le 14 juillet : buffet campagnard.

Le 21 août : repas champêtre, feu d'artifice.

Info Info Info

- Relevé des compteurs d'eau le 19 mai sur la commune de Percey
- Secrétariat de mairie ouvert les mardis et vendredis de 17h à 18h30

Tel : 03 86 43 21 56 Fax : 03 86 56 03 57 Mail : mairie-percey@wanadoo.fr

- Dans le dernier n° du perciquois une omission a été faite dans l'article sur les travaux de l'église. Nous avons oublié l'un des bénévoles, il s'agit de Gilbert, que nous remercions.

Nous sommes à l'écoute de toute information, idée ou suggestion que vous pourriez nous faire parvenir, directement à la Mairie ou en contactant un des membres du comité de rédaction.

Comité de rédaction : Daniel BONNETAT, Daniel BOUCHERON, Robert DELACROIX, Jeannine DURAND, Bernard MAGNE, Régine MAZERON, Marie VILPOUX.

N'oublions pas que nous devons être respectueux de l'environnement et ne rien jeter dans la nature, et surtout pas ce périodique que, nous l'espérons, vous avez lu avec intérêt.

IPNS